



## MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 9 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, et le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAUVOT Vincent, maire.

**Présents:** AMAR E – CHAPUIS MC – CHARLOT M – GIRARD D – MARTIN S – MOMBEL C – MOREAU A– PASDELOUP S- MIGNOT P

**Secrétaire de séance :** CHARLOT Martine

#### **HEURES COMPLEMENTAIRES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les cadres d'emploi de rédacteur et d'agent d'entretien à faire des heures complémentaires et autorise le Maire à les régler.

#### **RESILIATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SURVEILLANCE AEP**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de résilier le contrat de prestation de surveillance des installations d'eau potable avec la Lyonnaise des eaux à compter du 01/04/2015 (date anniversaire du contrat) et mandate le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### **REMBOURSEMENT DE CHARGES A MR GUESSOUM**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rembourser la somme de 124.25€ à Mr GUESSOUM Brahim afin de régulariser les charges locatives (entretien du poêle 2013 réglé directement par le locataire et régularisation des charges 2014).

#### **AVENANT AU BAIL MR ET ME METAYER**

Suite à la demande de Mr et Me METAYER Alain et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir un avenant au bail de location pour facturer mensuellement 10€ de charges pour la redevance des ordures ménagères à compter du 01/01/2015 ; il mandate le maire pour établir les documents nécessaires.

#### **ALERTE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Nous avons été convié à la Sous-Préfecture. Les points suivants sont évoqués :

- Le ration de rigidité des charges (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt/produits fonctionnement CA) demeure à un niveau élevé malgré son amélioration.
- Le Coefficient d'autofinancement courant (CAF) est négatif
- L'encours de la dette est de 1634€/habitants sans compter le service des eaux, la moyenne départementale est de 419€

- La trésorerie est forte et représente une marge de manœuvre. Le fond de roulement est de 73000€ fin 2013 contre 31000€ fin 2012 et prend en compte la vente du presbytère.
- Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est à un taux élevé 318€/hab. contre 230€ (moyenne départementale)

Le Maire tient à disposition ce compte rendu, réalisé par les services de la Trésorerie. Il est consultable en Mairie.

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

Le conseil municipal fixe les orientations budgétaires 2015 comme suit :

- Traversée du village
- Bâtiment des écoles
- Stationnements rue Saint Antoine
- Chemins
- Cimetière

Le Maire,

Vincent CHAUVOT